

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

21

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 22 décembre 2011



MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

**Membres excusés** : Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. LOUIS (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme MODDE (pouvoir M. DELVALEE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir Mme VANDRIESSE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

**Membres absents** : M. DESEILLE - M. BEKHTAOU

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Cité des affaires - Aménagement des espaces aux abords du rectorat - Définition du programme - Désignation du maître d'oeuvre**

Monsieur Gervais, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville a en charge l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la cité des affaires.

La construction du rectorat, rue du Général Delaborde, en cours actuellement, implique la réalisation de travaux à ses abords.

Le programme prévoit :

- un réseau d'eaux pluviales,
- un réseau d'éclairage public et de fibre optique incluant le matériel inhérent,
- la mise en place d'une borne de contrôle d'accès,
- des aménagements de surface : revêtement et reprise partielle du square.

Le nouveau rectorat devant ouvrir à l'automne 2012, les travaux seront réalisés au printemps et durant l'été 2012.

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux, qui seront réalisés par la Ville, est estimé à 600 000 € TTC.

Il est proposé que la maîtrise d'oeuvre des travaux soit confiée aux services techniques municipaux et leur réalisation à l'entreprise.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - adopter le programme des travaux d'aménagement des espaces de la cité des affaires, aux abords du rectorat, dans les conditions proposées ;
- 2 - arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux, dont la Ville de Dijon sera maître d'ouvrage, à 600 000 € TTC ;
- 3 - décider de confier leur maîtrise d'oeuvre aux services techniques municipaux et leur réalisation à l'entreprise.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**